

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,
ET LE QUATORZE OCTOBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE,
S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard, MAIRE.

Date de la convocation : **9 OCTOBRE 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : FICHET Éric à GUILBOT Bernard, BODET Roger à LABORDERIE Gérard, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine, JACOMET Sylvie à LE SAUZE Sandrine, PRIVE Franck à BILLAUD Sébastien

Étaient excusées et non représentées :

Était Absent :

Secrétaire de séance : CHAUVET Francette

Réf. : 2025_10_06

Complète la délibération n°2025_06_02 du 25 juin 2025

Objet : Culture - Les 10 ans de la médiathèque intercommunale « l'île aux livres » de Magné - spectacle le 25 octobre 2025 « Pas si bête » par la Cie « Cirque en scène » : convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du niortais

Monsieur Le Maire donne la parole à M. Billaud, premier adjoint, qui rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la politique culturelle, il a été décidé de diffuser le 25 octobre 2025, spectacle le 25 octobre 2025 « Pas si bête » par la Cie « Cirque en scène » à l'occasion des 10 ans de la médiathèque de Magné. Une demande de subvention auprès du conseil départemental est sollicitée conformément à la délibération n°2025_06_02 du 25 juin 2025.

Il expose ensuite qu'il est essentiel d'associer la Communauté d'agglomération puisque cette médiathèque est intercommunale. En effet, la médiathèque « l'île aux livres » a été rénovée et inaugurée le 12 septembre 2015 par la Commune de Magné et le 1^{er} janvier 2019, elle a intégré le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération du Niortais. L'année 2025 est donc celle des 10 ans de l'installation de la médiathèque dans ses locaux rénovés. La Commune et la CAN souhaitent marquer cet anniversaire en coorganisant une manifestation le 25 octobre.

Ainsi, la CAN et la Commune partageront les frais liés à l'accueil du spectacle « Pas si bête » proposé par la Compagnie « Cirque en scène ». A ce titre, la CAN versera une participation financière à la Commune à hauteur de 600,00 € et prendra en charge les frais de catering et la communication autour de l'événement. Quant à la Commune, elle prendra en charge le contrat de cession, les frais de transport et de repas pour le midi, les éventuels droits d'auteur (SACEM ou SACD) et les frais de mission liés à la préparation de la programmation des spectacles. Le coût du projet est estimé 1 700 €.

Le projet de convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Commune de Magné pour co-organiser cette manifestation a été adressé à chaque conseiller.

Monsieur le maire soumet au vote.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de :

- **APPROUVER** la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du niortais (CAN) pour les 10 ans de la médiathèque l'île aux livres » avec une participation financière de 600,00 € de la CAN ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer cette convention ainsi que tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, le 14 octobre 2025, au registre sont les signatures

**Le Maire,
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,
Francette CHAUVET**